

Paris, le 3 août 2022

**LE SÉNATEUR JEAN-YVES ROUX OBTIENT DU SÉNAT L'ADOPTION D'UN
PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE LAVANDICOLE DE 10 MILLIONS €**

La production de lavande et de lavandin constitue pour de nombreux territoires une filière d'excellence reconnue dans le monde entier et qui conjugue savoir-faire traditionnel et innovation.

Les acteurs du secteur doivent pourtant faire face depuis trois ans à une baisse du prix des huiles essentielles de 60 % ainsi qu'à un contexte de plus en plus complexe et incertain résultant :

- D'une surproduction faisant suite à une augmentation de 65 % en 10 ans des surfaces cultivées
- D'un changement de réglementation européenne sur l'extraction des jus dès 2023
- Des attaques de cécidomyies de plus en plus résistantes
- D'une concurrence internationale plus importante générant une pression sur les prix

Dans ces conditions, et en lien avec les professionnels du secteur, le sénateur Jean-Yves Roux (Alpes de Haute-Provence) a souhaité que les pouvoirs publics adressent un signal fort de soutien à une filière économiquement essentielle dans de nombreux territoires de la Provence.

A son initiative a ainsi été adopté au sein du projet de loi de finances rectificative pour 2022, par une large majorité du Sénat, un plan de soutien de 10 millions visant à financer l'arrachage de 5000 ha de lavandes et de lavandins en contrepartie du gel des superficies lavandicoles durant 5 ans. En portant ce dispositif, le sénateur Jean-Yves Roux entend que soit garanti le maintien d'un prix de vente écologiquement cohérent et permettant aux producteurs de continuer à vivre dignement de leur travail.

Le texte doit désormais être soumis à la navette parlementaire avant son vote définitif d'ici la fin de la semaine.